

20<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

20<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE  
 Les abonnements se paient d'avance  
 Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d' — ).....	2 fr. 50
» 2 <sup>e</sup> page ( — d' — ).....	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Les dernières élections ont fait sortir de leurs retraites ces deux réformateurs du monde qui savent le secret de transformer l'humanité. — Les abus qu'on en fait ne prouvent pas la malfeasance d'une chose. — Conservateur et communiste.**

Cette dernière période électorale, comme les précédentes, a fait sortir de leurs méditations silencieuses de deux réformateurs du monde, qui sont allés sur le Forum proposer au public les moyens infailibles de transformer l'humanité et lui enseigner le secret du bonheur.

Ils sont en marche vers l'âge d'or. La perfection n'était pas à l'origine du monde ; ils nous la montrent comme un aboutissement. Et si nous acceptons de suivre ces éclairés de l'idéal, nous accéderons bientôt aux attributs de la divinité.

Il en est de si touchants parmi ces nouveaux rédempteurs qu'on hésite à les contredire. On se prend de respect pour leurs chimères et l'on s'en voudrait de souffler sur les bulles irisées et chatoyantes de leurs rêves !...

Quelle belle existence, mille fois plus réelle que la nôtre, ils mènent dans le monde imaginaire qu'ils se sont créés à leur image.

Ils ont peuplé cet univers magique des fils charmants de leurs songes, éthers purs et radieux qui font monter vers leur Créateur l'hommage fervent d'une adoration désintéressée. Et, comme Dieu le Père, ils veulent avec un soin attentif sur ce monde aux riantes couleurs dont nul démon ne troublerait jamais l'ordre harmonieux.

J'en ai connu un qui unissait à l'inéprouvable imagination d'un grand poète lyrique la rigueur scientifique d'un praticien de laboratoire. Il hâtissait sa Salente sur des plans géométriques. Il édifiait ses chimères sur des théorèmes.

Il avait composé un long traité destiné à démontrer l'existence de Dieu par les mathématiques.

Puis, sur cette fondation inébranlable de science et de foi, il avait dressé tout un magnifique système social qu'il s'appliquait à présenter aux foules sous prétexte de candidature et qu'il avait réduit en formules électORALES...

Il ne fut jamais élu. Mais cela importait peu à ce grand législateur d'un monde à venir qu'il savait inévitable et qu'il régnerait la sagesse et la vérité.

Ce n'est pas assez de dire qu'un échec ne le rebutait. Il ne pouvait pas subir d'échec. Sa pensée habitait des sommets où rien d'en bas ne pouvait l'atteindre.

La certitude était en lui. Il est mort dans son rêve intact, sans que le froissement des réalités ait flétri une seule de ses illusions. Il est parti persuadé qu'il avait accompli toute sa tâche et complété l'œuvre divine en avançant, pour l'humanité régénérée par ses réformes, l'heure du paradis, transporté du Ciel sur la terre.

Assurément, ces deux rêveurs valent mieux que les charlatans politiques qui semblent toujours hissés sur les tréteaux d'une baraque et transportent en champ de foire le terrain électoral...

Mais la répugnance tambouille qu'on nous a servie à Cahors prouve simplement qu'il y a ici de sales cuisiniers.

Les abus ne prouvent pas la malfeasance, l'absurdité ou l'inutilité d'une chose. Ils démontrent que certaines gens en usent mal. C'est à eux qu'il faut s'en prendre et non à la chose.

Un outil excellent peut donner de mauvais résultats s'il est mal manié. Va-t-on prohiber pour cela l'usage de cet outil ? Non. Mais on s'efforcera d'apprendre aux gens à le bien manier.

S'il fallait détruire tout ce qui donne lieu de ces abus, on devrait tout détruire. Et quand il ne subsisterait rien du tout, il ne serait plus temps de s'apercevoir que les abus, même scandaleux, de l'action et de la vie, valent mieux que la perfection du néant !...

Puisque nous y sommes encore, ne laissons pas le terrain électoral sans noter un passage un petit fait bien significatif de l'esprit qui règne dans certains milieux conservateurs...

Notre confrère parisien, l'Œuvre, publiait tout dernièrement une lettre

bien curieuse. Ecrite à la veille de l'élection de Noisy-le-Sec, elle était envoyée à M. Louis Renault, candidat républicain, qui restait seul en ligne au second tour de scrutin contre M. Clamamus, candidat communiste. Elle émane d'une personnalité très influente dans la circonscription parmi les éléments modérés et conservateurs.

Ce personnage savait parfaitement que la victoire serait très disputée, que l'écart serait minime entre les deux camps et que quelques voix de plus ou de moins suffiraient pour empêcher ou assurer le succès du communiste.

Ainsi, après avoir tout bien examiné, il écrit qu'il s'abstiendra et que s'il manque une voix au candidat anti-communiste pour être élu, ce sera la sienne.

Comme le communiste Clamamus a été élu par une très faible majorité, il est certain que les abstentions déterminées par ce conservateur ont beaucoup contribué au succès de ce « bolchevick »...

Ne doutez pas d'ailleurs que cet étrange partisan de l'ordre sera parmi les plus ardents à dénoncer demain le péril bolchevique !...

Et tout cela est bien amusant !

Emile LAPORTE.

## Informations

### Le plan Dawes

Dans les milieux autorisés, on observe la plus grande réserve en ce qui concerne l'état des pourparlers relatifs à la constitution du comité des experts financiers.

L'entretien de l'ambassadeur d'Allemagne et de M. Poincaré a surtout porté sur la procédure à suivre pour la constitution et la convocation de la conférence, dont le lieu ni la date de réunion n'auraient encore été définitivement fixés.

M. von Hoesch aurait remis un aide-mémoire à M. Poincaré. Mais aucune décision n'a été prise par le président du conseil, qui se réserve d'étudier ce document dans le détail.

### Le budget de 1929

La commission des finances a examiné les 56 premiers articles de la loi de finances qu'il lui restait à examiner ; elle les a adoptés en en réservant seulement deux : le 18, concernant le chiffre d'affaires, et le 2, qui pose l'importante question du relèvement de certains dégrèvements fiscaux à la base (traitements et salaires, bénéfices du petit commerce, etc.).

Le président, M. Malvy, a pu affirmer sa conviction d'achever complètement vendredi le budget de 1929, sans réserve cependant de la communication préalable par le gouvernement des deux nouveaux articles 70 et 71, décidés par le conseil de cabinet.

### La rentrée du Reichstag

On apprend que le Reichstag sera convoqué le mardi 13 novembre, à 15 heures.

Les premières séances seront consacrées au budget, au traité de commerce avec les Etats-Unis, à l'accord germano-polonais et à l'emprunt.

La Commission du Reichstag sous la réforme du droit pénal a adopté une motion demandant la suppression de la peine de mort.

### Le raid du Zeppelin

Le dirigeable « Comte Zeppelin » a atterri dans d'excellentes conditions mercredi matin, à 7 heures 8 (heure de l'Europe Centrale), 6 heures 8 (heure française), à Friedrichshafen.

Une foule innombrable, qui avait passé la nuit sur le champ d'aviation, assista aux opérations d'atterrissage en poussant des hurrahs et en chantant le « Deutschland über alles ».

Lorsque les voyageurs mirent pied à terre, la foule rompit les barrières de police et fit une ovation frénétique au docteur Eckener, à l'équipage et au jeune Américain Clarence Terhune, qui s'est glissé en fraude à bord de l'aéronet lors de son départ de Lakehurst.

### Triste situation en Russie

La situation actuelle de la Russie, telle que la dépeignent les journaux soviétiques officiels, peut être caractérisée de la manière suivante :

D'icette générale de blé et de seigle. L'Ukraine, la région nord du Caucase et la Crimée souffrent de la famine. Les réquisitions de grain par les fonctionnaires soviétiques ont atteint leur extrême limite.

Les habitants de Leningrad sont rationnés ; les magasins sont vides, les paysans des régions de la Volga retenant leurs céréales.

Il n'y a plus ni sel, ni sucre, ni cuirs, ni textiles dans les montagnes de l'Oural.

Le combustible manque.

Photos par T. S. F.

Mardi à eu lieu la première démonstration pratique de la transmission téléphonique de l'image par un nouveau procédé. L'émission d'ondes a été faite de Daventry par l'organe officiel anglais de radio-diffusion, et la réception a eu lieu à Londres ainsi qu'à Manchester.

La première image transmise avec succès était une photographie du roi George V mesurant 12 centimètres sur 7. La réception a pris quatre minutes.

### EN PEU DE MOTS.

— M. Machado a été réélu président de la République de Cuba pour 6 ans.

— En Turquie, l'alphabet latin a été déclaré obligatoire.

— Les manifestants qui provoquèrent de violents incidents à l'occasion de l'inauguration du monument Combes, à Pons, ont été condamnés à des peines allant de 3 jours à 1 mois de prison.

— La « dengue », cette épidémie qui a sévi en Grèce, aurait fait plus de 850 mille victimes ; il y a eu 1.372 morts.

— Reine et Serre, les deux aviateurs qui étaient prisonniers des Maures, sont arrivés à Casablanca. L'Aéro-club du Maroc leur a attribué sa grande médaille d'or.

On annonce la mort du célèbre sculpteur Bartholomé qui dessinait la Croix de guerre française.

## NOS ÉCHOS

### Distraction

Ce n'est point seulement M. Painlevé qui est distrait. Le ministre de la Guerre a de nombreux émules. Témoin cette aventure advenue à un honorable universitaire.

Celui-ci avait coutume de laisser en tout lieu son parapluie, et comme il ne le retrouvait jamais, il avait aussi l'habitude de recevoir de sa femme de nombreuses observations, ce dont il souffrait vivement, étant sensible.

Récemment, il dut se rendre à Versailles. Comme il admirait le soleil couchant sur la façade du château, il s'aperçut soudain qu'il avait les mains vides. Il avait dû laisser son parapluie dans le train. Sa promenade en fut gâtée, et il revint, tête basse, vers la gare.

Mais comme pour les ivrognes, peut-être, est-il un Dieu pour les gens distraits. Notre homme, dans une boutique, aperçut un parapluie tout pareil au sien. Il entra et l'acheta. Ce fut avec allégresse qu'il rentra chez lui.

Or, le voyant, le parapluie à la main, sa femme sembla manifester quelque surprise.

— Tu le vois, dit-elle, avec une affectation de modestie, mon parapluie, je l'ai.

— Et c'est bien là ce qui m'étonne, répliqua la dame en éclatant, car tu ne l'aurais pas pris au départ.

**Eligé financier.**  
 La France ne saura jamais assez tout ce qu'elle doit en amitiés à son beau ciel du Midi. Un des plus fervents amoureux de la Riviera était M. Benjamin Strong, gouverneur de la Federal Bank des Etats-Unis et cet amour de notre Côte d'Azur, M. Strong l'avait reporté sur toute la France.

C'est grâce à lui, à ses initiatives comme à ses encouragements, que la France a pu poursuivre son relèvement financier.

Il était l'ami de tous les chefs des établissements d'émission d'Europe, et il leur donnait volontiers rendez-vous à Nice ou à Cannes pendant les séjours où il essayait de rétablir sa santé délabrée.

Montrait de sa canne le paysage à ses amis ou à ses compagnons, il disait : — Voyez, c'est ici le jardin du monde !...

Cet homme des bilans et des comptes cultivait la fleur bleue de l'élogisme... La France a perdu en lui un de ses amis les plus agissants.

**Grave problème.**  
 L'Administration des P.T.T. poursuit avec acharnement la mise au point de ses nouveaux appareils.

Bien entendu, ils sont automatiques. Mais on prétend qu'ils ne vont pas toujours tout seuls...

Pour améliorer la situation, l'Administration vient de créer un nouveau central. Celui de Pigalle.

M. Chéron avait décidé que, par abréviation, on l'appellerait « Pig ». — Pig ? objecta un directeur de service qui n'est pas montmartrois pour rien. Jamais je n'oserais téléphoner à quelqu'un du quartier...

— Pourquoi ça ? s'étonna M. Chéron en s'appuyant sur le manche de son parapluie.

— Parce que « Pig », en anglais, ça veut dire « cochon », M. le Ministre ! Et comme il y a beaucoup d'Anglais à Montmartre !

Et M. Chéron cherche un vocable nouveau qui puisse remplacer Pig.

LE LIEUR.

## Chronique du Lot

### LES AMIS DU BEAU VIEUX QUERCY

### LA CONFÉRENCE BONARDI

Dimanche dernier, au Théâtre municipal de Cahors, M. Pierre Bonardi a superbement inauguré le second Cycle de conférences que la Société, les Amis du Beau Vieux Quercy, se propose de donner à Cahors.

Nous n'exagérons rien en disant que Pierre Bonardi est l'un des conférenciers dont l'éloquence a produit ici la plus forte impression. Il a sur le public une emprise directe faite à la fois de charme et d'autorité. La séduction en lui s'allie à la puissance et tout cela compose un attrait si vif qu'au moment où Bonardi finissait de parler, son auditoire croyait qu'il venait à peine de commencer. Il parlait pourtant depuis cinq grands quarts d'heure.

M. Emile Laporte, en termes chaleureux, a présenté cet écrivain ardent et robuste qui est aujourd'hui dans la pleine possession de sa force ! Le Secrétaire Général des Amis du Beau Vieux Quercy a insisté sur sa bonne grâce et sa générosité vaillante. Pierre Bonardi est en effet de ceux qui voient dans la littérature, dans un livre, dans un discours, un moyen — entre mille autres — de tenir avec un ardent optimisme le volant de la vie, de réaliser de fécondes expériences et qui cherchent à être des animateurs dans le sens le plus large et le plus plein de ce mot.

Chez Bonardi, peu de gros soucis techniques, peu de soumission à des camaraderies sèchement méditatives, mais un contact dru, franc, volontiers familier avec le réel, de grandes amitiés attendries et un beau respect de ces rares dons oratoires, respect bien rare dans une génération que le forum a cruellement infirmidée.

Devant le public caudécien, Bonardi a parlé de son pays, la Corse ; il a précisé l'originalité de ses paysages, la grande sanglante de son histoire. On ne s'installe pas dans l'île de Beauté avec le souci d'une existence paisible, d'un home confortable. On vit une terre magnifique qui ne se donne qu'aux plus audacieux de ses amants. La maison n'est pas un foyer souriant, mais une forteresse grise. Des meurtrières, de la poudre et la ronde interminable de la vendetta. On ne se dispute pas en Corse. Au moment où le drapiste va commencer, un homme est déjà mort.

Au surplus, Bonardi n'est pas sans penser que la vendetta peut présenter parfois un caractère de moralité à la fois noble et pratique. Le bandit, qui a pris le maquis, et qui s'est interdit par là-même la joie la plus humble, la quiétude la plus précieuse, tend à devenir sous le poids de la logique de son destin un justicier qui pacifie.

Romanetti, contraint de tenir le maquis par des magistrats assez mal avisés, se laisse nécessairement une légende et est appelé à purger le pays de quelques mauvais garçons. Bonardi, avec une rude maîtrise, qui émet son auditoire, démontre que le développement du banditisme est fonction des maladroites policières. La gendarmerie, dit-il, est au banditisme ce que l'engrais est au labour. Le bandit corse accueille au promeneur, à l'étranger est incité au meurtre par tous ces uniformes bleus jetés à la curée. L'autorité pourrait peut-être montrer plus de discrétion dans les affaires privées : le bandit corse qui s'est livré au maquis ne saurait plus être un danger social. Seule sa famille qui l'entre-tient songe à lui ; pourquoi l'Etat ne respecterait-il pas la solitude, somme toute douloureuse, de ces affranchis qui obéissent à un code très strict de l'honneur ?

La race corse vit donc dans une poignante atmosphère : de là une verve tragique qui ne peut s'éteindre, de là ce contingent imposant d'avocats, de comédiens, de poètes que la Corse fournit à la France, Corse, Valéry ; Corse Garrère (Bonardi nous rappelle que le grand-père de Ferrère faisait la course et il nous analyse les étranges contrats qui régissent la part du butin due à cet audacieux pirate) Corse, Abel Bonnard. A ces noms s'ajoute instinctivement celui de Mermée. La Corse adopta ce court tourment, desséché, méprisant, elle l'épanouit et le transfigura. Qui pourrait mieux que cette conquête témoignage de l'immense séduction dégagée par l'île de Beauté.

Ce sec et froid résumé ne peut donner qu'une bien faible idée du pittoresque et de la couleur que Pierre Bonardi a mis dans sa causerie, ni de l'émotion que son éloquence faisait rayonner sur l'auditoire profondément attentif et saisi.

### CORRESPONDANCE

### LE PATOIS DOIT-IL VIVRE ?

A mes nombreux correspondants qui ont bien voulu m'écrire à la suite de mes chroniques publiées dans le « Journal du Lot » des 5, 12, 19 et 28 septembre dernier sur la question : « Le Patois doit-il vivre ? », je dois remerciements et excuses.

Remerciements d'abord pour leurs encouragements et pour leurs suggestions qui me seront tout profit. Excuses, de n'avoir pas pu répondre à chacune de ces aimables missives et d'être contraint de recourir à l'hospitalité du « Journal du Lot » pour y adresser une commune réponse.

Les plus enthousiastes de mes correspondants m'invitent à prendre la tête du mouvement en faveur d'une « Escola Carsinole » et n'hésitent pas à m'en offrir la présidence.

Je suis persuadé que nous trouverons facilement à Cahors des personnes autorisées qui, par leurs relations et la priviège de la résidence, seront à même de rendre des services autrement précieux que les miens. Je n'ambitionne que le titre de bon soldat de l'armée occitane et n'ai eu dans mes chroniques que la modeste ambition de sonner la Diane pour le rassemblement.

Avec un peu de foi, verrons-nous luire sur Cahors ce réveil régionaliste dont s'illumine déjà toutes les villes du Midi, des Alpes aux Pyrénées, du Limousin aux confins de Gascogne. Et ce mouvement finira bien par entraîner dans son sillage l'ilot caudécien qui fait tâche intellectuelle sur la carte occitane.

J'ai reçu les échos des belles manifestations fébriles de « La Glouade del Castre », de Moissac, du « Bounnat du Pézord », à Belvès, de « L'Eglantine » à Tulle, de « Grihs du Lauraguès », de « L'Escolo de las Pyrénées », à Foix, de « L'Escolo Gaston Fébus », à Bagnères-de-Bigorre, etc...

Autant de fêtes estivales et de vacances qui ont vivement intéressé les populations rurales. Dans ces fébriles où rutilent les chatoyants costumes de nos grands-mères, où se répètent à tous les échos les chansons et les danses ancestrales, où se donnent des tournois poétiques, les populations rurales ont retrouvé le sentiment de leur personnalité provinciale et le faisceau de toutes les énergies régionales en vue de ressusciter nos traditions dans le cadre d'une actualité qui nous conduit tout de go à l'art nègre.

Le Midi bouge, Cahors piétine ! Qui veut nous suivre ?

Ce n'est pas seulement aux intellectuels et aux poètes que s'adresse notre appel... C'est à tous ceux qui bien racés ont les fibres de leur cœur puissamment enracinées dans la glèbe du terroir. C'est aux agriculteurs intelligents, c'est aux commerçants, c'est aux industriels locaux, c'est aux déracinés qui se souviennent du berceau que nous faisons appel pour rénover le mouvement régionaliste par des fêtes au sel purement quercy-nois.

Qui veut nous suivre ? Lecteurs, envoyez-moi seulement une carte postale avec votre signature et que les troupes seront constituées, nous trouverons facilement des organisateurs.

Il n'est nullement question de colisation, il s'agit de créer tout simplement un mouvement régionaliste. Aidez-nous à démarrer !

Ernest LAFON.

**Albas. — Lot.**  
 P. S. — Au moment d'envoyer ce courrier, je reçois le numéro de mercredi du « Journal du Lot » où M. Bladinières dans un article savoureusement documenté vient prêter son précieux concours à la cause qui nous est si chère.

M. Bladinières et M. Calcas, deux notabilités lettrées et agissantes de la colonie quercynoise à Paris, m'ont prodigué déjà leurs encouragements.

Très cordialement merci. Souhaitons qu'ils aient beaucoup d'imitateurs : « Carlinols de Paris, faites nous prouder per reviscoular la lengo nartalo ! »

**Médailles d'honneur**  
 La médaille d'honneur du chemin de fer a été attribuée à M. Vignal, ex-chef de station du P. O., retraité à Martignac (Puy-l'Évêque).

C'est par de longs et vibrants applaudissements que le public a témoigné son plaisir et sa satisfaction. Voilà un beau début dont il convient de féliciter les Amis du Beau Vieux Quercy.

**Nos compatriotes**  
 Notre jeune compatriote, ancien élève du lycée Gambetta, second fils de M. Gaignebet, Directeur de l'Ecole de garçons, vient de subir avec succès l'examen de mécanique appliquée, devant la Faculté des Sciences, à Toulouse. Etudiant de l'Institut électro-technique, il avait, il y a quelques mois, remporté un premier certificat de mécatronique générale. Nous lui adressons nos sincères félicitations.

Le fils aîné de M. Gaignebet, professeur d'histoire au lycée de Bar-le-Duc, admissible à l'agrégation, fait, comme sursitaire, son service aux zouaves au Maroc. Dernièrement arrive, à Rabat, une Mission de la Chambre de Commerce de Lyon, pour étudier sur place, dans quelles conditions telle et telle branche de commerce pouvait être exploitée. Le jeune caporal-professeur, très au courant du bled et de la culture, vu ses connaissances théoriques professionnelles confirmées et augmentées par des randonnées professionnelles, elles aussi, a été chargé par l'autorité militaire, d'être le pilote directeur et indicateur de ce groupe important des Industriels Lyonnais.

A lui, ainsi qu'à sa famille, nous adressons nos chaleureuses félicitations. Ant. CHÉVY.

**Armée**  
 M. Marchesseau, capitaine au 9<sup>e</sup> d'infanterie, figure en tête de la liste de tour de départ pour les théâtres d'opérations extérieures.

**Magistrature**  
 M. Villoite, président à la suite du tribunal de 1<sup>re</sup> instance de la Corrèze, est nommé président du tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Maine-et-Loire (section d'Angers).

M. Villoite a été pendant plusieurs années Procureur de la République à Cahors.

**Etude d'Avoué**  
 M. Didier est nommé avoué près le tribunal de 1<sup>re</sup> instance du Lot, en remplacement du regretté M. Huard.

Nous adressons au nouvel avoué nos vives félicitations et nos meilleurs souhaits de bienvenue.

**La libération des militaires du premier contingent de la classe 1927.**  
 Les militaires du premier contingent de la classe 1927 seront libérés :  
 1<sup>o</sup> Troupes d'occupation : depuis le 31 octobre ;  
 2<sup>o</sup> Troupes en garnison à l'intérieur : ces militaires doivent rentrer dans leur foyer le 5 novembre ;  
 3<sup>o</sup> Troupes servant hors de France : ces jeunes gens seront rapatriés de façon à pouvoir bénéficier avant le 10 novembre des permissions auxquelles ils ont droit.

**Associations syndicales**  
 Les propriétaires de Goujonnac se sont constitués en association syndicale pour l'exécution des travaux de construction d'un abreuvoir-lavoir.

Les propriétaires du village d'Auriac (commune d'Anglars-Nozac) se sont constitués en association syndicale pour la construction d'un abreuvoir.

**Hyménée**  
 Samedi a été célébré, à Puy-l'Évêque le mariage de M. Pierre Sirven, attaché à la Cie d'Orléans, fils de M. Jocelyn Sirven, chef de district à la Cie du P. O. à Puy-l'Évêque, avec Mlle Yvonne Magnaud, institutrice, fille de M. Magnaud, négociant.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

**Braconniers**  
 Deux braconniers de rivière, le nommé R... et son fils, de St-Sozy, ont été pincés au moment où ils péchaient, avec des engins prohibés.

Procès-verbal a été dressé contre eux.

**Coups et blessures**  
 Procès-verbal a été dressé contre le nommé D..., 53 ans, propriétaire à Maxou, et son gendre, pour avoir frappé, à la suite d'une discussion d'intérêt, leur voisine de propriété, Mme K...

**Vol**  
 Plainte a été portée par Mme P... de Masclat, pour vol de lapins qui a été commis, pendant la nuit, dans son immeuble.

Une enquête a été ordonnée.

**Après l'examen mental**  
 Le nommé Clergue, qui tua d'un coup de fusil, un propriétaire de la commune de St-Aurélian, a subi l'examen mental. C'est M. Cestans, professeur à la Faculté de Toulouse qui a été chargé de cet examen.

Il aurait conclu à une responsabilité atténuée de l'assassin.

Clergue a réintégré la prison de Cahors, où il attendra sa comparution devant la cour d'assises du Lot.



Jeuneurs devront être présent à 8 heures moins 1/4, pour le départ en autos).  
 Confiantes dans l'esprit de haute sportivité et d'attachement à leur club qui animent tous les joueurs de l'Aviron, la Commission de Rugby espère que, par une tenace énergie soutenue jusqu'à la dernière minute de jeu, sans aucune faiblesse, sans aucun découragement, les équipiers désignés sauront sortir victorieux de cette première partie de championnat qui semble devoir être la plus rude dans la compétition qui commence. — Le Comité.

**CHAMPIONNAT DES PYRENEES**  
 2<sup>e</sup> Equipe  
**Football-Club Toulousain (2)**  
 contre **Aviron Cadurcien (2)**

Le public cadurcien aura le plaisir d'assister à sa distraction dominicale, malgré que son équipe première soit en déplacement. Les deuxièmes équipes disputent leur chance en championnat. Cette partie sera arbitrée par l'excellent Toulousain possède une excellente équipe. Le 11 septembre, s'entraîne avec acharnement, afin de conserver son titre de Champion des Pyrénées.

De son côté, l'A. C. alignera un excellent quinze, renforcé d'équipiers premiers de l'an dernier, et nous pouvons être assurés que nos couleurs seront bien défendues.

Le public est donc convié à une belle partie, et le Comité de l'Aviron compte sur sa sportivité pour venir dimanche au Stade Lucien-Desprats, encourager nos jeunes espoirs.

Esprons que le temps se montrera favorable et que la foule de dimanche dernier reprendra le chemin du Stade.

N.B. — Il est rappelé aux membres de l'Aviron qu'ils n'ont droit d'accès sur le terrain, le jour où leur Club dispute un match officiel, que s'ils sont affiliés à la F.F.R., conformément à l'art. 159, et si sur leurs cartes sont collés les papillons d'affiliation (prix du papillon : 1 fr. 50).  
 Le Trésorier se tiendra au siège dimanche matin, de 10 h. à midi.

Sont convoqués au Stade, à 14 h. précises, les équipiers suivants : Malluque, Maynard, Fourastie, Vidal, Massip, Mirassou, Sellhan, Gipoulou, Fabre, Serre, Rosset, Raymond, Rollés, Meulet, Combrouse, Bousquet, Frescaline, Cennac, Rocher, Iches Louis.

**Aviron Cadurcien (Section A. S. P. O.)**  
 Délaissant ses déplacements, l'A. S. P. O. offrira dimanche 4 novembre un beau match à ses nombreux fervents, sur le Stade Lucien-Desprats. Une grande partie amicale opposera à nos rouges et noirs, le formidable onze premier de l'A. S. des cheminots de Montauban. Cette équipe redoutable entre toutes comprend le fameux Audouy, avant-centre titulaire de l'équipe sélectionnée de la Ligue du Midi, Mario, Allège, autres sélectionnés.

Nos représentants aligneront leur meilleure formation qui sera choisie parmi les joueurs suivants :  
 Frescaline, Gagnac, Vanquichelborne, Justy, Courbières, Dubernet, Soulaucros, Lagarde M., Vidal, Mannier, Castella, Garrigou, Williams, X..., Bosc, Lade, Massip, Vergne.

Nul doute qu'avec les éléments dont ils disposent, nos Cadurciens ne réalisent une honorable performance en face des glorieux vaincus du Stade Toulousain, pour le plus grand plaisir de leurs supporters.

Par suite des exigences du « Calendrier du Rugby », ce grand gala des soccres débutera à 13 h. précises. Au public à arriver de bonne heure pour ne rien perdre de cette belle partie.

Voir suite Chronique Régionale au Supplément.

**MUSIQUE & INSTRUMENTS**  
 Pianos neufs et occasions  
 réparations, accords, échanges  
 Phonographes depuis 480 fr.  
 Disques depuis 12 fr.  
**COURS et LEÇONS**  
**J.-B. JEAN NOUYRIT - CAHORS**

**ONDULATION**  
**Indéfrisable GALLIA**  
 Résiste au lavage et à l'humidité  
 8 fr. la Mèche  
 Mise en plus - Coupe modérée  
**E. POPOVITCH**  
 Coiffeur pour Dames - CAHORS  
 Téléphone 170

**RETOUR**  
 Règles irrégulières, retardées ou interrompues, rétablies certainement par le **LYROL** nouvelle méthode unique de traitement interne évitant d'une incomparable efficacité. Le traitement complet pour une boîte, 100 fr. - Laboratoire LACROIX 22, Boulevard Sébastopol, PARIS (TOUTES PHARMACIES)

**SERVICE DES PHARMACIES**  
 Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 4 novembre 1928 par la  
**Pharmacie GAYET**  
 Rue Georges-Clemenceau

**AVIS DE DÉCÈS**  
 Madame Ernest GAGNAYRE ; la Capitaine et Madame Henry ROUGIER ; Monsieur Antoine GAGNAYRE ; Madame veuve Aimé GAGNAYRE ;  
 Les familles GAGNAYRE, COLONGE, FAYT, et BOYE ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de  
**Monsieur Ernest GAGNAYRE**  
 décédé dans sa 75<sup>e</sup> année, muni des sacrements de l'Eglise et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu en la paroisse de Saint-Barthélemy, le dimanche 4 novembre, à 1 h. 3/4.  
 Réunion à la maison mortuaire, 3, rue Emile-Zola.

**Réouverture**  
**CHARCUTERIE DE MÉNAGE**  
 Marcel LARNAUDIE, 10, rue Blanqui  
 Vente au plus bas prix  
 Gros - O - Détail  
**LA PHOSPHODE GARNAL**  
 Médication iodotannique phosphatée  
 Remplace l'Huile de Foie de Morue  
**PRIX DU FLACON :**  
 14 francs  
 Un seul modèle de Flacon  
 GRANDEUR UNIQUE  
 EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

**AGRICULTEURS, INDUSTRIELS et COMMERÇANTS**  
 qui désirez acheter une auto achetez une **MATHIS**  
 Toutes les Mathis 8 et 10 CH ont un châssis à cadre entier, 4 ressorts entiers et 4 vitesses  
**C'EST LA VOITURE SOUPLE, RAPIDE, ÉCONOMIQUE**  
**AGENT M. PRADIÉ**  
 18, Bd Gambetta

**MEUBLES**  
**COMBROUSE FILS**  
 3, rue Marechal-Joffre - CAHORS  
**CHAMBRES à coucher - SALLES à manger**  
**SIÈGES - GLACES - LITERIE**  
 Lavabos - Petits Meubles  
 Dépositaire des Sièges **STELLA**  
 FABRICATION GARANTIE  
 Prix Exceptionnels

**ON DEMANDE**  
**UN BON OUVRIER CORDONNIER**  
 rue St-Barthélemy, N° 10

**A VENDRE**  
**LOCOMOBILE**  
 Bernard moteur, 8 HP. D<sup>e</sup>  
 ayant travaillé 30 jours seulement  
 PRIX INTERRESSANT  
 S'adresser à **MÉNAUGE** frères ou à **M. CHABERT**, huissier à Satouac (Lot).

**TRICOTEUSES** Rectilignes, Circulaires, toutes jauges  
 Laines, cotons, fils. Prix de gros. Cat., éch., apprent. gratuit. LA LABORIEUSE, 35, Cours Pasteur, BORDEAUX.

**Après avoir tout essayé... UN REMÈDE QUI GUÉRIT L'ESTOMAC L'ALGO-DIGESTINE**  
 Qui a déjà guéri des milliers de gens ayant tout essayé, sans succès, vous soulagera immédiatement. Si vous avez digestions pénibles, lourdeurs, Aigreurs, gaz, brûlures, vomissements, oppression après les repas, constipation, c'est l'estomac qui fait souffrir et vous voulez éviter l'ULCÈRE ? L'estomac, voire même le CANCER. N'hésitez pas, soignez et sauvez votre estomac par l'emploi de **L'ALGO-DIGESTINE**  
 L'ALGO-DIGESTINE est absolument inoffensif et agit à la fois sur l'estomac, le foie et l'intestin. — En vente 9 fr. 50 dans toutes pharmacies ou envoi franco laboratoire P. PONCET, Expérimentateur-chimiste principal de la marine, 19, avenue du Pont-Neuf, LIMOGES

**PRÊTS HYPOTHÉCAIRES**  
**immédiats**  
**AMORTISSABLES**  
 5, 10 et 15 ans  
 S'adresser : **L. MASSIP**, 36, rue E.-Zola, CAHORS.

**PEINTURE ET VITRERIE**  
**papiers peints**  
**M. SOR André** prévient son estimé clientèle que dorénavant les travaux de peinture et vitrerie seront exécutés par **M. Raphaël DIAZ** son successeur  
 Maison de confiance  
 Travaux soignés - Prix modérés  
 Vente Réclame de Papiers Peints  
**5, RUE DU PORTAIL-ALBAN, 5**  
**ON DEMANDE**  
 Apprenti ou demi-ouvrier Boulanger  
**Pressé**  
 S'adresser au Bureau du Journal

**LA FRANCE** est, par excellence, le pays de l'Épargne, mais combien d'efforts ont été perçus parce qu'il n'existait aucun moyen d'obtenir un revenu intéressant avec de petites économies.

**Ge Moyen existe maintenant : C'EST LE CONTRAT DE DÉPÔT ET DE GESTION**

Mettant le « Dépôt en Banque », avec ses avantages à la portée des plus petites Épargnes.  
**INTÉRÊT DE 6 0/0 à 8 0/0 L'AN**  
 Tous renseignements sont fournis gratuitement :  
 Soit par la **CAISSE D'ÉCONOMIE POPULAIRE**, 44, rue Vital-Carles à BORDEAUX ;  
 Soit par **M. SAUVAGE**, Directeur Régional à **CAHORS**, 7, rue Nationale.  
 Soit par **M. LAUR**, agent, faubourg St-Georges, CAHORS.  
 Agents très sérieux demandés

**M. H. FABRE**, horloger diplômé  
 12, rue St-James, CAHORS.  
 prévient sa nombreuse clientèle qu'il se tient à sa disposition pour toute réparation de montres, pendules et horloges, même de mouvements compliqués, à des prix défiant toute concurrence. Spécialité de réparation d'horloges de clocher. Travail soigné garanti sur facture.

**OUVRIER ou bon DEMI-OUVRIER**  
 demandé chez **SALGUES**  
 Ferblantier - Cahors

**COMPTOIR NATIONAL D'HORLOGERIE et BESANCON**  
 en 1893  
**CHRONOMÈTRES**  
**PENDULES**  
**RÈVEILS**  
**QUOTIDIENS**  
 Catalogue complet gratuitement  
 H. CHAUMON, 21, rue de Belfort, BESANCON

Étude de M<sup>e</sup> SERINDOU, avoué près le Tribunal civil du département du Lot, en résidence à Figeac, rue Séguier

# VENTE SUR LICITATION

en quatorze lots

# DE DIVERS IMMEUBLES

sis à **LAVAL-DE-CÈRE**, canton de **BRETENOUX** (Lot)  
 et à **CAMPS**, canton de **MERCŒUR** (Corrèze)

L'adjudication aura lieu le **LUNDI VINGT-SIX NOVEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-HUIT à QUATORZE HEURES**, au Palais de Justice à Figeac, par devant Monsieur le Juge délégué pour l'arrondissement de Figeac.

On fait savoir à qui il appartiendra : Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil du département du Lot, à la date du quatre juillet mil neuf cent vingt-huit, enregistré, expédié et signé,  
 Il sera :  
 Aux requête, poursuites et diligences de Madame Marie BENNETT, veuve de Monsieur Eugène CAUZINILLE, sans profession, demeurant au Cros, commune de Souceyrac (Lot), agissant tant en son nom personnel que comme tutrice naturelle et légale de son fils mineur, Mathurin CAUZINILLE, domicilié avec elle, issu de son mariage avec ledit feu Eugène CAUZINILLE, poursuivant la vente, ayant Maître SERINDOU pour avoué constitué.  
 En présence ou eux dûment appelés de :  
 1<sup>o</sup> Monsieur Arsène THEIL, propriétaire-cultivateur, demeurant au Port-de-Lacaze, commune de Biars ; 2<sup>o</sup> Dame Hortense-Elise CAUZINILLE, employée des Postes et Télégraphes, épouse de Monsieur Léopold RÉGNIER, facteur des Postes, et 3<sup>o</sup> Ce dernier, pris tant en son nom personnel, s'il y a lieu, que pour la validité à l'égard de son épouse, demeurant ensemble à La Courneuve (Seine), boulevard de Stain ; 4<sup>o</sup> Madame Albertine-Léonie CAUZINILLE, sans profession, épouse de Monsieur Lucien-Pierre-Henri ROUSSEL, ingénieur, et 5<sup>o</sup> Ce dernier, pris tant en son nom personnel, s'il y a lieu, que pour la validité à l'égard de son épouse, demeurant ensemble à Laval-de-Cère, ayant Maître NUVILLE pour avoué constitué ;  
 6<sup>o</sup> Madame Marie-Madeleine FOURMENTEZE, veuve de Monsieur Adolphe THEIL, sans profession, demeurant à Laval-de-Cère, ayant Maître FONTANGES pour avoué constitué ;  
 7<sup>o</sup> Monsieur Jean DALMAZAN, propriétaire-cultivateur, commune de Gagnac, e pris en qualité de subrogé-tuteur du mineur Mathurin CAUZINILLE, sus-nommé, n'ayant pas d'avoué constitué.

Procédé le **LUNDI VINGT-SIX NOVEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-HUIT**, à **QUATORZE HEURES**, au Palais de Justice de Figeac, par devant Monsieur le Juge délégué pour l'arrondissement de Figeac, à la vente et à l'adjudication, en quatorze lots, au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, sur les lots indiqués, des immeubles ci-après désignés :

**DESIGNATION**  
 DES  
**Immeubles à vendre**  
**LOTISSEMENT**  
 ET  
**MISES A PRIX**  
**Immeubles sis à Laval-de-Cère canton de Bretenoux (Lot)**  
**PREMIER LOT**  
 Le premier lot comprend :  
 1<sup>o</sup> Une grande maison d'habitation, située à Laval-de-Cère, appelée « Le Château », avec ses dépendances, cours, puits et petit bâtiment de forme carrée, en bordure de la voie publique ; le tout parait cadastré section B, numéro 330, pour une contenance de deux ares cinquante centiares et un revenu de six cents francs ; 2<sup>o</sup> Un jardin attenant, paraitant cadastré section B, numéro 357, lieu dit « Le Moulin du Pech », pour une contenance de six ares vingt centiares et un revenu de neuf francs quatre-vingt-deux centimes. N'est toutefois pas comprise au présent lot, une bande de terrain d'une largeur de dix mètres, à prendre sur toute la longueur, soit vingt-trois mètres environ du côté Sud du dit jardin, appartenant à la propriété de Madame veuve Fages ; elle est destinée à donner un accès du présent lot au chemin public de Laval-de-Cère à Teysseu.  
 Le deuxième lot comprend :  
 1<sup>o</sup> Une pièce de terre située à Laval-de-Cère, lieu dit « Le Moulin du Pech », paraitant cadastré section B, numéros 351, 352 et 353, pour une contenance de quarante-deux ares quarante centiares et un revenu matériel total de quarante-six francs soixante-sept centimes ; 2<sup>o</sup> Une bande de terrain d'une largeur fixe de dix mètres et d'une longueur de vingt-trois mètres environ, distraite du jardin compris au premier lot précédent ; elle est à prendre sur tout le côté Sud du dit jardin, appartenant à la propriété de Madame veuve Fages ; elle est destinée à donner un accès du présent lot au chemin public de Laval-de-Cère à Teysseu.  
 Le troisième lot comprend :  
 1<sup>o</sup> Une grande maison d'habitation, située à Laval-de-Cère, appelée « Le Château », avec ses dépendances, cours, puits et petit bâtiment de forme carrée, en bordure de la voie publique ; le tout parait cadastré section B, numéro 330, pour une contenance de deux ares cinquante centiares et un revenu de six cents francs ; 2<sup>o</sup> Un jardin attenant, paraitant cadastré section B, numéro 357, lieu dit « Le Moulin du Pech », pour une contenance de six ares vingt centiares et un revenu de neuf francs quatre-vingt-deux centimes. N'est toutefois pas comprise au présent lot, une bande de terrain d'une largeur de dix mètres, à prendre sur toute la longueur, soit vingt-trois mètres environ du côté Sud du dit jardin, appartenant à la propriété de Madame veuve Fages ; cette bande fera partie du deuxième lot ci-après. La contenance réelle du dit jardin paraît bien supérieure à celle énoncée ci-dessus, car ce dernier semble également occupé

per la plus grande partie sinon la totalité au n° 356.  
 Le premier lot confronte dans son ensemble à voie publique, à ancienne maison Vayssière, et au deuxième lot.  
 La mise à prix de ce lot est fixée à trente mille francs, ci. **30.000 fr.**  
**DEUXIEME LOT**  
 Le deuxième lot comprend :  
 1<sup>o</sup> Une pièce de terre située à Laval-de-Cère, lieu dit « Le Moulin du Pech », paraitant cadastré section B, numéros 351, 352 et 353, pour une contenance de quarante-deux ares quarante centiares et un revenu matériel total de quarante-six francs soixante-sept centimes ; 2<sup>o</sup> Une bande de terrain d'une largeur fixe de dix mètres et d'une longueur de vingt-trois mètres environ, distraite du jardin compris au premier lot précédent ; elle est à prendre sur tout le côté Sud du dit jardin, appartenant à la propriété de Madame veuve Fages ; elle est destinée à donner un accès du présent lot au chemin public de Laval-de-Cère à Teysseu.  
 Le deuxième lot comprend :  
 1<sup>o</sup> Une pièce de terre située à Laval-de-Cère, lieu dit « Le Moulin du Pech », paraitant cadastré section B, numéros 351, 352 et 353, pour une contenance de quarante-deux ares quarante centiares et un revenu matériel total de quarante-six francs soixante-sept centimes ; 2<sup>o</sup> Une bande de terrain d'une largeur fixe de dix mètres et d'une longueur de vingt-trois mètres environ, distraite du jardin compris au premier lot précédent ; elle est à prendre sur tout le côté Sud du dit jardin, appartenant à la propriété de Madame veuve Fages ; elle est destinée à donner un accès du présent lot au chemin public de Laval-de-Cère à Teysseu.  
 Le troisième lot comprend :  
 1<sup>o</sup> Une grande maison d'habitation, située à Laval-de-Cère, appelée « Le Château », avec ses dépendances, cours, puits et petit bâtiment de forme carrée, en bordure de la voie publique ; le tout parait cadastré section B, numéro 330, pour une contenance de deux ares cinquante centiares et un revenu de six cents francs ; 2<sup>o</sup> Un jardin attenant, paraitant cadastré section B, numéro 357, lieu dit « Le Moulin du Pech », pour une contenance de six ares vingt centiares et un revenu de neuf francs quatre-vingt-deux centimes. N'est toutefois pas comprise au présent lot, une bande de terrain d'une largeur de dix mètres, à prendre sur toute la longueur, soit vingt-trois mètres environ du côté Sud du dit jardin, appartenant à la propriété de Madame veuve Fages ; elle est destinée à donner un accès du présent lot au chemin public de Laval-de-Cère à Teysseu.  
 Le quatrième lot comprend :  
 1<sup>o</sup> Une pièce en nature de pré et friche, située à Laval-de-Cère, paraitant cadastré section B, numéros 148, 147 p. et 147 p. lieu dit « Le Cros », pour une contenance ensemble de soixant-

te-quinze ares soixante centiares et un revenu total de trente-sept francs soixante-dix centimes, confrontant à Angely, Signeyrolles, Mespoulet, Demotha, Salacroup et chemin public ; 2<sup>o</sup> Les droits, qui peuvent avoir les ayants droit Theil sur une parcelle dont la situation est mal définie, située à Laval-de-Cère, cadastrée section B, numéro 145 p., lieu dit « Le Cros », pour une contenance de soixante centiares et un revenu de quatre-vingt centimes.  
 La mise à prix de ce lot est fixée à dix mille francs, ci. **10.000 fr.**  
**CINQUIEME LOT**  
 Le cinquième lot comprend :  
 1<sup>o</sup> Une petite châtaigneraie qui lui fait suite situés à Laval-de-Cère, paraitant cadastrés section B, numéros 178 et 179, lieu dit « Les Vignolles », pour une contenance ensemble de vingt-six ares dix centiares et un revenu total de neuf francs vingt centimes.  
 Il confronte à chemin public, Monthertrand, veuve Saint-Sol et sixième lot.  
 La mise à prix de ce lot est fixée à mille francs, ci. **1.000 fr.**  
**SIXIEME LOT**  
 Le sixième lot comprend : une pièce en nature de terre et vigne située à Laval-de-Cère, paraitant cadastré section B, numéros 174 p., 174 p., 175, 176 p., 176 p. et 177, lieu dit « Les Vignolles », pour une contenance ensemble de soixante-dix ares quatre-vingt-neuf centiares et un revenu total de vingt-neuf francs soixante-quatre centimes.  
 Il confronte au cinquième lot, chemin public, Angely et Signeyrolles.  
 La mise à prix de ce lot est fixée à trois mille francs, ci. **3.000 fr.**  
**SEPTIEME LOT**  
 Le septième lot comprend :  
 1<sup>o</sup> Une pièce en nature de pré et friche, située à Laval-de-Cère, paraitant cadastré section B, numéros 148, 147 p. et 147 p. lieu dit « Le Cros », pour une contenance ensemble de soixant-

te-quinze ares soixante centiares et un revenu total de trente-sept francs soixante-dix centimes, confrontant à Angely, Signeyrolles, Mespoulet, Demotha, Salacroup et chemin public ; 2<sup>o</sup> Les droits, qui peuvent avoir les ayants droit Theil sur une parcelle dont la situation est mal définie, située à Laval-de-Cère, cadastrée section B, numéro 145 p., lieu dit « Le Cros », pour une contenance de soixante centiares et un revenu de quatre-vingt centimes.  
 La mise à prix de ce lot est fixée à dix mille francs, ci. **10.000 fr.**  
**ONZIEME LOT**  
 Le onzième lot comprend :  
 1<sup>o</sup> Un emplacement de maison démolie située sur le bord de la rivière de Cère, lieu dit « Laval-de-Cère », paraitant cadastré section C, numéro 293, pour une contenance de soixante-seize mètres carrés, sans revenu.  
 2<sup>o</sup> Un petit pré situé sur le bord de la même rivière, lieu dit « Le Moulin du Pech », paraitant cadastré section C, numéros 358 p., 358 p. et 358 p., pour une contenance ensemble de cinquante-trente-sept centiares et un revenu total de cinq francs quinze centimes.  
 La contenance ci-dessus paraît bien supérieure à la contenance réelle.  
 La mise à prix de ce lot est fixée à cent francs, ci. **100 fr.**  
**DOUZIEME LOT**  
 Le douzième lot comprend :  
 1<sup>o</sup> Une châtaigneraie située commune de Laval-de-Cère, près le village de Cayssalier, appelé « Bois del rieu » et dont la succession Theil ne paraît pas être imposée.  
 Elle confronte à chemin, Grenier et autres.  
 La mise à prix de ce lot est fixée à cent francs, ci. **100 fr.**  
**TREIZIEME LOT**  
 Le treizième lot comprend :  
 1<sup>o</sup> Une châtaigneraie située commune de Gagnac, précédemment et actuellement de Laval-de-Cère, paraitant cadastré section C, numéro 18, pour une contenance de quinze ares quatre-vingt centiares et un revenu de deux francs cinquante-trois centimes, confrontant à la Société des Tannins français, à Roussille et

situées lieu dit « Pech del Rayssé » et « Les Bugues », commune de Laval-de-Cère, paraitant cadastrées section C, numéros 182 p., 183 p., 184 et 183, pour une contenance ensemble de soixante et onze ares huit centiares et un revenu total de trois francs quarante-sept centimes.  
 La mise à prix de ce lot est fixée à quatre cents francs, ci. **400 fr.**  
**QUATORZIEME LOT**  
 Le quatorzième lot comprend :  
 1<sup>o</sup> Un emplacement de maison démolie située sur le bord de la rivière de Cère, lieu dit « Laval-de-Cère », paraitant cadastré section C, numéro 293, pour une contenance de soixante-seize mètres carrés, sans revenu.  
 2<sup>o</sup> Un petit pré situé sur le bord de la même rivière, lieu dit « Le Moulin du Pech », paraitant cadastré section C, numéros 358 p., 358 p. et 358 p., pour une contenance ensemble de cinquante-trente-sept centiares et un revenu total de cinq francs quinze centimes.  
 La contenance ci-dessus paraît bien supérieure à la contenance réelle.  
 La mise à prix de ce lot est fixée à cent francs, ci. **100 fr.**  
**QUATORZIEME LOT**  
 Le quatorzième lot comprend :  
 1<sup>o</sup> Un emplacement de maison démolie située sur le bord de la rivière de Cère, lieu dit « Laval-de-Cère », paraitant cadastré section C, numéro 293, pour une contenance de soixante-seize mètres carrés, sans revenu.  
 2<sup>o</sup> Un petit pré situé sur le bord de la même rivière, lieu dit « Le Moulin du Pech », paraitant cadastré section C, numéros 358 p., 358 p. et 358 p., pour une contenance ensemble de cinquante-trente-sept centiares et un revenu total de cinq francs quinze centimes.  
 La contenance ci-dessus paraît bien supérieure à la contenance réelle.  
 La mise à prix de ce lot est fixée à cent francs, ci. **100 fr.**

à la Société de Firminy.  
 La mise à prix de ce lot est fixée à quatre cents francs, ci. **400 fr.**  
**Immeubles sis sur la commune de Camps (Corrèze) QUATORZIEME LOT**  
 Le quatorzième lot comprend :  
 une parcelle en nature de châtaigneraie et pacage située commune de Camps, canton de Mercœur (Corrèze), paraitant cadastrée section D, numéros 832 p., 834 et 835, pour une contenance ensemble de cinquante ares soixante-douze centiares et un revenu de sept francs soixante-quinze centimes, lieux dits « Marconelle » et « Suc del Ser ».  
 La mise à prix de ce lot est fixée à cent francs, ci. **100 fr.**  
 Il est précisé que certains des immeubles qui font l'objet du présent cahier des charges et qui viennent d'être désignés ci-dessus sont grevés d'un droit d'usufruit au profit de Madame Marie-Madeleine FOURMENTEZE, veuve de Monsieur Adolphe THEIL, sus-nommée, née à Girac (Lot), le trente-un octobre mil huit cent cinquante. Les adjudicataires de ces immeubles seront tenus de respecter et de supporter, sans diminution de prix, le droit d'usufruit dont s'agit.  
 Les immeubles grevés sont les suivants :  
**Premier lot :** Une partie de la maison numéro trois cent trente, soit : la cuisine et la salle à manger, au rez-de-chaussée ; au premier étage, la grande chambre à coucher, la chambre attenante, les deux chambres se trouvant sur la salle à manger, la chambre sur la cave en face l'escalier, les greniers et la mansarde situés au-dessus des dites chambres, la petite cave qui se trouve sous la chambre en face l'escalier, la cave voûtée, la partie du jardin attenant à la dite maison, côté nord, au-dessus de laquelle restera commune, y compris l'entière tonnelle.  
**Deuxième lot :** La pièce de terre formant partie du deuxième lot et figurant sous les numéros 351, 352 et 353, section B du plan.

Troisième lot : La pièce de terre formant le troisième lot et figurant sous le numéro 354 p., section B du plan.  
 Treizième lot : La châtaigneraie formant le treizième lot de la vente et figurant sous le numéro 180 p., section C.  
 Les immeubles ci-dessus désignés seront exposés aux enchères aux clauses et conditions du cahier des charges dressé par le Maître SERINDOU, avoué, pour parvenir à la vente et qui a été déposé au greffe du Tribunal civil du Département du Lot, à Cahors, où tout le monde peut en prendre connaissance, sans frais.  
 Les frais de poursuites de vente et les droits fixes et proportionnels dus aux avoués pour y parvenir seront payés par les adjudicataires, en diminution de leur prix d'adjudication. Au cas de surenchère du sixième, les frais de l'adjudicataire surenchérisseur et de poursuites de surenchère seront payés par l'adjudicataire sur surenchère en diminution de son prix jusqu'à concurrence de la différence existant entre la première adjudication et l'adjudication sur surenchère, et pour le surplus, s'il y a lieu, en augmentation de son prix.  
 Avertissement est en tant que de besoin donné à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale sur les biens mis en vente, d'avoir à requérir les dites inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication, et au cas de surenchère, avant la transcription du jugement d'adjudication.  
 Fait et rédigé en l'étude à Figeac, par l'avoué soussigné, poursuivant la vente, le vingt-neuf octobre mil neuf cent vingt-huit.  
 Signé : **SERINDOU**,  
 avoué.  
 Pour plus de renseignements, s'adresser à Maître SERINDOU, avoué poursuivant, en son étude, sise à Figeac, rue Séguier.  
**CAHORS, IMPRIMERIE COUESLANT**

